

Inscription aux cours d'initiation à l'informatique organisés par **AIB** Association Informatique Bernerienne

Pour participer aux modules vous devez vous acquitter de la cotisation annuelle : 15 € pour les Berneriers et 25€ pour les non-Berneriers. Les séances ont lieu le mardi de 10h à 12h et le jeudi de 18h à 20h. Le planning des séances est affiché sur le site internet <http://www.aiberrie.fr>. Le prix de la séance est de 3€ et la réservation est obligatoire pour y participer. (règlement intérieur complet au verso)

Nous vous conseillons de vous munir d'une clé USB pour pouvoir emporter chez vous vos travaux. Pour ceux qui le veulent, vous pouvez venir avec votre ordinateur portable, une connexion wifi à internet est disponible.

NOM:

Prénom:

Adresse:

Code postal :

Ville :

Date de naissance :

E-mail (courriel):

Tél:

Veillez cocher dans la colonne de droite les modules choisis. Un calendrier vous sera communiqué par email ultérieurement :

DEBUTANTS	Choix
Windows	
Internet et navigateurs	
Explorateur Windows	
Traitement de texte	
Email ou courriel	
Feuille de calcul	
Photo	

INITIES	Choix
Explorateur Windows	
Word	
Excel	

Demandes particulières
ou suggestions :

Je possède un ordinateur portable oui non

Veillez me communiquer vos informations :

Par courrier électronique (développement durable)

Par la poste

A retourner par email à : contact@aiberrie.fr ou à déposer ou envoyer à la mairie : AIB – case 45 - 16 avenue Georges Clémenceau – 44760 LA BERNERIE EN RETZ

Règlement intérieur **AIB**

Article 1

L'AIB a pour objet l'initiation à internet et à l'informatique de loisir.

Article 2

Pour participer aux modules il faut être membre de l'association en acquittant la cotisation annuelle : 15 euros pour les bernériens, 25 euros pour les non-bernériens.

Article 3

Pour participer aux modules il faut avoir rempli une fiche d'inscription et signé le règlement intérieur. Les séances sont accessibles sur réservation, le prix de la séance est de 3euros par participant.

Article 4

Toute séance annulée moins de 48h à l'avance est due.

Article 5

A son arrivée, le participant acquitte le prix de la séance et signe la feuille d'émargement.

Article 6

Les participants doivent être respectueux du matériel et des locaux utilisés pendant la séance. Il n'y a aucun prêt de matériel en dehors des locaux.

Article 7

Tous manquements à l'un des articles ci-dessus, peut entraîner jusqu'à la radiation de l'association.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur :

La Bernerie-en-Retz le :

Signature de l'adhérent (précédée de la mention « bon pour accord »):